

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE: 843207S20D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, la section doit amener l'étudiant à la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle en relation avec les notions et les thèmes abordés.

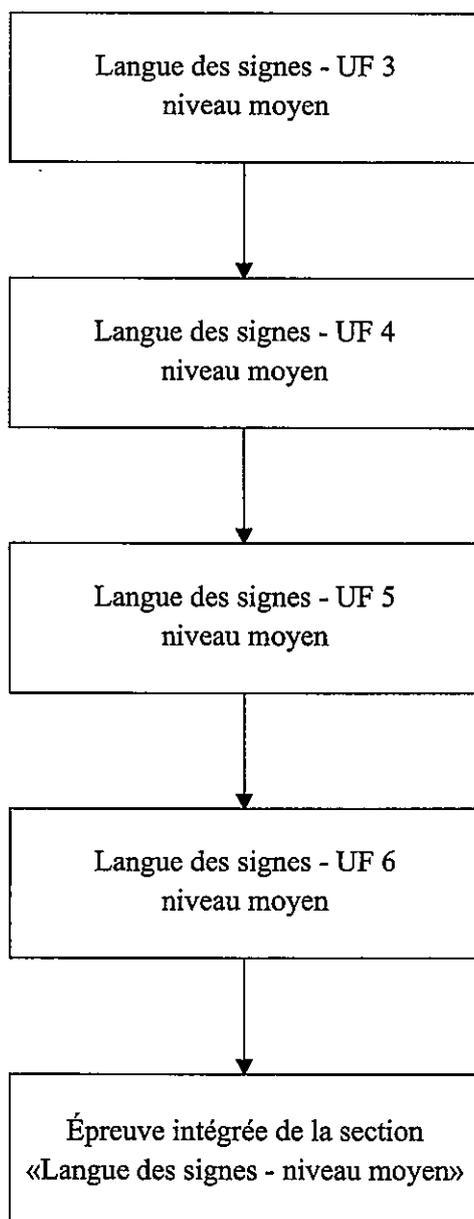
2. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| Intitulés | Classement de l'unité | Nombre de périodes | Code des UF | Unité déterminante |
|--|-----------------------|--------------------|-------------|--------------------|
| Langue des signes - UF 3 - niveau moyen | ESST | 120 | 843203U21D1 | |
| Langue des signes - UF 4 - niveau moyen | ESST | 120 | 843204U21D1 | |
| Langue des signes - UF 5 - niveau moyen | ESST | 120 | 843205U21D1 | |
| Langue des signes - UF 6 - niveau moyen | ESST | 120 | 843206U21D1 | X |
| Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau moyen» | ESST | 2 | 843207U21D1 | |

| Total des périodes de la section | |
|--|-----|
| A) Nombre de périodes suivies par l'étudiant | 482 |
| B) Nombre de périodes professeur | 490 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

3. MODALITÉS DE CAPITALISATION



4. TITRE DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de «Langue des signes - niveau moyen» spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 3

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843203U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">LANGUE DES SIGNES - UF 3 NIVEAU MOYEN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</p> |
|---|

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations variées de la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'ayant intégré les bases élémentaires de contact du langage des signes, il est dès lors capable:

- d'utiliser la langue des signes dans une expression correcte et signifiante pour le receveur;
- de comprendre des signeurs différents.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de la section «Langue des signes - niveau élémentaire» de l'enseignement secondaire inférieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------------------|--------------------|
| Langue des signes - méthodologie spéciale | CG | U | 96 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| | | Total des périodes | <hr/> 120 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser, dans des situations simples de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif aux thèmes généraux de la vie;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les yeux - Éducation à utiliser les yeux comme outils d'observation pour percevoir:
 - l'expression du visage;
 - l'enchaînement des gestes;
 - l'emplacement des éléments de l'expression.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse dans l'enchaînement des gestes;
 - l'épellation et la liaison des lettres et des chiffres dans un ensemble de signes émis.
- ◆ Expression faciale et corporelle - Éducation à faire correspondre l'expression du visage à la phase émise.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Santé:
 - environnement;
 - personnes;
 - hygiène;
 - soins et médicaments.
- ◆ Actualités:
 - politique;
 - économie;
 - commerce;
 - événements;
 - sport.
- ◆ Temps:
 - météorologie;
 - espace, temps.
- ◆ Géographie:
 - reliefs;
 - démographie;
 - mécanismes naturels;
 - pays et villes du monde.
- ◆ Tourisme:
 - agences de voyage;
 - manières de voyager;
 - itinéraires;
 - cartes routières.
- ◆ Bandes dessinées:
 - personnages de bandes dessinées.

4.3. Grammaire

- ◆ Localisation par le signe (place dans l'espace):
 - utilisation appropriée de l'espace: situation descriptive d'éléments multiples entre eux.
- ◆ Le temps:
 - signes liés aux indications de temps;
 - manières de signer le temps;
 - durée;
 - datation;
 - modification du verbe pour l'expression de la durée.
- ◆ La phrase:
 - interrogation;
 - négation;
 - condition;
 - affirmation.
- ◆ Formes du verbe dans la phrase simple:
 - verbes qui incluent le lieu.
- ◆ Rythme du signe:
 - rythmes variables.
- ◆ Syntaxe:
 - expressions corporelles et du visage remplaçant l'adjectif ou l'adverbe;
 - articulation complexe de la phrase: mobilité des éléments de la phrase suivant les lois visuelles (dans la vie quotidienne);
 - expression faciale associée à l'expression corporelle (vie quotidienne).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 4

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843204U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 4

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations variées de la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 3 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------------------|--------------------|
| Langue des signes - méthodologie spéciale | CG | U | 96 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| | | Total des périodes | 120 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser, dans des échanges variés de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif aux thèmes généraux de la vie;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les yeux - Éducation à utiliser les yeux comme outils d'observation pour percevoir:
 - l'expression du visage;
 - l'enchaînement des gestes;
 - l'emplacement des éléments de l'expression;
 - la lecture de l'épellation et des chiffres dans un ensemble de signes émis.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse dans l'enchaînement des gestes;
 - le rythme des gestes liés aux concepts.
- ◆ Expression faciale et corporelle - Variations des expressions du visage suivant l'intensité de l'expression et suivant la signification donnée à la phrase.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Sentiments:
 - nuances de sentiments;
 - émotions;
 - tempéraments.
- ◆ Contes et histoires pour enfants:
 - contes de base (*Petit Chaperon rouge, Blanche-Neige, Cendrillon...*).
- ◆ Nature:
 - anatomie du corps humain;
 - faune et zoologie (caractéristiques des animaux);
 - flore et botanique.
- ◆ Professions:
 - professions courantes;
 - outils.
- ◆ Étude du milieu:
 - sujets différents (simples) d'actualité, de la vie quotidienne et de l'environnement.
- ◆ Milieu scolaire:
 - études;
 - branches et cours;
 - professeurs;
 - écoles différentes.

4.3. Grammaire

- ◆ Le temps:
 - situation des faits dans le temps;
 - temps défini: dates;
 - temps indéfini: durée;
 - répétition dans le temps.

- ◆ La phrase:
 - ordre.

- ◆ Formes du verbe dans la phrase simple:
 - verbes qui incluent le complément;
 - verbes qui incluent sujet et pronom.

- ◆ Rythme du signe:
 - différence de signification portée par les rythmes;
 - rythmes obligés.

- ◆ Syntaxe:
 - modifications du sens par l'intensité donnée au signe;
 - expression corporelle:
 - signification du concept;
 - signification de la phrase;
 - expression faciale et corporelle signifiant l'adverbe;
 - expression faciale et corporelle modifiant la signification du concept.

4.4. Culture et histoire

- ◆ Psychologie:
 - importance de la langue des signes pour la personne sourde:
 - langue naturelle visuelle;
 - expression des sentiments;
 - expression spontanée en langue des signes comme langue naturelle chez le petit enfant:
 - communication avec la maman, la famille et l'entourage;
 - communication affective nécessaire à l'enfant.

- ◆ Culture:
 - poésie et mimogestuel: différence entre la langue des signes et le mimogestuel;
 - différenciation des cultures suivant les pays;
 - influence de la culture dans les signes.

- ◆ Informations actualisées:
 - mouvements sociaux et culturels des sourds dans le monde: les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 5

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843205U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 5

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations simples mais diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 4 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------------------|--------------------|
| Langue des signes - méthodologie spéciale | CG | U | 96 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| | | Total des périodes | 120 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser pour des échanges, dans des situations simples mais diversifiées de la vie courante et sociale, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire usuel du langage signé relatif au domaine socioculturel;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

◆ Les yeux:

- capter l'expression du visage par rapport à la phrase;
- capter la totalité des signes émis;
- capter les gestes dans leur totalité.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse;
 - la rapidité;
 - l'enchaînement.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Art:
 - peinture;
 - architecture;
 - sculpture;
 - arts décoratifs;
 - cinéma.
- ◆ Politique.
- ◆ Justice.
- ◆ Vie sociale:
 - mutuelle;
 - police;
 - institutions;
 - associations;
 - contrat...
- ◆ Sciences:
 - chimie;
 - biologie;
 - informatique;
 - physique;
 - astronomie.

4.3. Grammaire

- ◆ Paramètres du signe:
 - modifications des paramètres en liaison avec la syntaxe:
 - configuration;
 - orientation;
 - mouvement.
- ◆ Localisation:
 - emplacement de référence;
 - rôles.

- ◆ Formes du verbe dans la principale et sa subordonnée:
 - verbes qui incluent le complément;
 - verbes qui incluent sujet et pronom;
 - verbes qui incluent le lieu.
- ◆ Modes différents d'expression liés à la personne:
 - rythme;
 - utilisation de l'espace;
 - expression du visage;
 - expression corporelle;
 - particularismes d'expression liés à la personne ou à la région.

4.4. Culture et histoire

- ◆ Histoire des personnes sourdes:
 - développement dans les autres pays (nordiques notamment);
 - sourds célèbres;
 - divergences d'attitude face à la langue des signes (autrefois et aujourd'hui);
 - sociologie des associations: développement des associations, clubs, services d'interprétation...
- ◆ Culture:
 - théâtre;
 - vidéo;
 - poésie.
- ◆ Actualités:
 - mouvements sociaux et culturels des sourds dans le monde: les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 6

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843206U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 6

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations simples mais diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 5 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|---|------------|--------------------|--------------------|
| Langue des signes - méthodologie spéciale | CG | U | 96 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| | | Total des périodes | 120 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser pour des échanges, dans des situations simples mais diversifiées de la vie courante et sociale, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire usuel du langage signé relatif au domaine socioculturel;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts nuancés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

◆ Les yeux:

- capter les gestes «raccourcis» (espace);
- capter les enchaînements rapides;
- capter l'épellation et les chiffres rapidement émis.

◆ Expression faciale et corporelle:

- par rapport à une même phrase, varier l'expression faciale en fonction d'une signification différente.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Médecine.
- ◆ Économie:
 - industries ;
 - gestion.
- ◆ Littérature.
- ◆ Professions:
 - spécialisations.
- ◆ Sexualité.

4.3. Grammaire

- ◆ Ordre et présentation:
 - modifications et emplacements du complément pour modifier le type de phrase.
- ◆ Phrases:
 - forme active;
 - forme passive;
 - forme générique.
- ◆ Syntaxe:
 - construction de phrases (sujet, verbe, complément) dans la poésie, le théâtre et l'histoire: traditions, contes, légendes, etc.;
 - articulation complexe de la phrase:
 - mobilité des éléments suivant les lois visuelles en situation spécifique (conférences, histoires, etc.).

4.4. Culture et histoire

- ◆ Psychologie:
 - explication de certains problèmes de caractères;
 - contacts - relations - intégration;
 - respect de la personnalité de la personne sourde.
- ◆ Culture:
 - variétés d'expression en langue des signes: argotique, populaire, poétique, etc.
- ◆ Coutumes et manières de vivre:
 - impératifs de vie: modification des signes.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir, par le langage des signes, une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.





*Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@.be.
L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.*

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION
LANGUE DES SIGNES

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843207U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION LANGUE DES SIGNES

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant est capable de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et les malentendants.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Étudiant

2 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

| Dénomination des cours | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|--|------------|--------------------|--|
| | | | 8 |
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau moyen» | CG | X | |
| Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau moyen» | CG | X | 2 |
| | | | <hr/> |
| | | Total des périodes | 10 |

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera mis dans une situation de communication interactive lui permettant de démontrer qu'il maîtrise les compétences correspondant aux finalités de la section, à savoir la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes comme outil de communication nuancée, dans le cadre de situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle en relation avec les notions et les thèmes abordés.

Plus précisément, placé en situation de communication, devant un groupe et un document de type varié, l'étudiant devra être capable:

- de comprendre les interventions de chaque membre d'un groupe s'exprimant en langue des signes;
- de participer à des échanges en langue des signes dans une expression concrète et signifiante pour les receveurs.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours guidera le travail préparatoire et conduira l'entretien visant à vérifier si l'étudiant maîtrise les compétences visées au point 1.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre la seuil de réussite, l'étudiant prouvera, au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes;
- d'une épreuve de production standardisée consistant en un exposé oral à partir d'un support visuel (par exemple, une bande dessinée d'environ 30 cases);

qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner les signes sagement et selon un rythme correct;
- de participer à des échanges en langue des signes, dans une expression correcte et signifiante pour les receveurs.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.